

Procédure pour obtenir la carte d'EXPERT électronique

La carte d'expert contient un certificat électronique référencé par l'État. Elle permet d'accéder aux applications des sites administratifs et permet de signer des documents de manière électronique conformément à la réglementation.

La carte d'expert permet l'identification de l'expert dans les enceintes judiciaires.

La carte d'expert a une validité de 3 ans et son prix est de 190,16 € TTC, lecteur de carte compris.

Cette carte à puce permet aux experts de signer électroniquement des documents et d'accéder à la plateforme de dématérialisation des expertises élaborées par le CNCEJ en collaboration avec la société CertEurope sous la marque OPALEXE.

Pour délivrer ce type de certificat polyvalent aux experts, une procédure édictée par l'État doit être respectée.

La compagnie d'experts judiciaires près la cour d'appel d'Angers a signé une convention entre « l'autorité d'enregistrement et l'autorité d'enregistrement déléguée ».

Les présidents de compagnies pluridisciplinaires (ou leurs délégués) auront le rôle de « Autorité d'Enregistrement Déléguée ». Ils devront s'assurer de l'identité des experts.

Pour obtenir la carte d'expert, les experts doivent remplir en ligne sur le site du CNCEJ, un dossier qu'ils devront adresser à CertEurope. Ce dossier contient des pièces qui doivent être signées par l'Autorité d'Enregistrement Déléguée. (extrait de la convention AE-AED)

1° Connexion sur le site Internet du CNCEJ www.cncej.org

Cliquez sur l'onglet « CARTE D'EXPERT », saisissez le code qui apparaît et cliquez sur « Envoyer »

CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES D'EXPERTS DE JUSTICE

CARTE D'EXPERT | FOIRE AUX QUESTIONS

Carte d'expert

- La Chancellerie et le Conseil national ont défini ensemble les conditions de délivrance d'une carte d'expert à chaque expert inscrit. Ils sont convenus que cette carte doit être sécurisée, donc contenir une puce électronique contenant des données permettant aux autorités de contrôler son authenticité si des impératifs de sécurité renforcée l'exigent. C'est le Conseil national qui est chargé de l'établissement et de la délivrance de ces cartes. Il en a confié la maîtrise d'oeuvre technique à la société CertEurope.
- Il en délèguera en tant que de besoin la délivrance aux compagnies adhérentes.
- Cette carte à puce permet en outre aux experts de signer électroniquement des documents et d'accéder à la plateforme de dématérialisation des expertises élaborée par le CNCEJ en collaboration avec la société CertEurope sous la marque OPALEXE.

NEC / O

Pour accéder au formulaire de commande de la carte d'expert recopiez le code que vous visualisez ci-dessus:

Envoyer

CNCEJ © COPYRIGHT 2009 - WWW.USINASITES.COM

2° Commande de la carte d'EXPERT

Lire les informations et validez en cliquant sur « Commander ».

PS :Il est possible d'annuler la commande par la suite.

Carte d'expert

Opérateur de Services de « Confiance »

Commande en Ligne

Bienvenue sur le site de commande en ligne de **carte d'expert avec certificat électronique C@teurope**.

Pour commander une ou plusieurs cartes, il vous suffit de remplir votre dossier en ligne et de le renvoyer signé et dûment complété des pièces justificatives détaillées dans le contrat. (Ce dernier est téléchargeable à la fin de votre demande).

A réception du dossier complet, le délai d'obtention de la **carte d'expert avec certificat électronique C@teurope** est de 7 à 15 jours.

Notez qu'une attestation d'inscription en qualité d'expert près d'une Cour d'appel est à joindre au dossier d'abonnement. Prenez donc en considération le délai nécessaire à sa signature par le président de la compagnie des experts (ou son délégué) dont vous dépendez.

La carte d'expert coûte 159 euros HT et a une durée de validité de 3 ans.

Pour commencer le processus de commande, munissez-vous de votre numéro de SIREN et cliquez sur le bouton "commander".

Aide

Nous vous rappelons que pour utiliser un certificat, le porteur doit disposer au minimum des équipements suivants :

- Système d'exploitation Windows XP/Vista/Seven ou Mac OS X 10.6.0 à 10.6.2 et 10.6.4 à 10.6.6.
- Navigateur Internet Explorer, Firefox ou Safari (à partir de MacOS 10.6.5)
- un port USB disponible.

Vous pouvez consulter les conditions générales d'abonnement au service de certification en cliquant ici : [Conditions Générales de Vente CertEurope](#).

Commander

3°Saisie des coordonnées de l'expert

Vous devez saisir un numéro Sirène de 9 chiffres, soit votre propre numéro professionnel, soit celui de la compagnie. Pour Angers le numéro Sirène est 791 173 834 (numéro Siret 791 173 834 00015) puis vos propres coordonnées.

Si vous saisissez le numéro sirène de la compagnie il faut :

- modifier la raison sociale en indiquant : « CIE EXPERTS JUDICIAIRES ANGERS »
- modifier l'adresse en indiquant celle du président : « 19 allée Marie Curie RUAUDIN 72230 »

PS : Dans ce cas, le porteur du certificat électronique sera bien l'expert, personne physique.

Il sera indiqué dans le contrat d'abonnement :

« CONTRACTANTS

- Porteur du certificat : le nom de l'expert
- agissant pour le compte de : CIE EXPERTS JUDICIAIRES ANGERS

Ci après désigné l'ABONNÉ »

Vous pouvez ensuite éditer le dossier.

PS : en fin de saisie, on ne peut plus annuler la commande.

Carte d'expert

Opérateur de Services de « Confiance »

Commande en Ligne

Votre Entreprise

Aide

• N° de SIREN de votre entreprise

Annuler ma commande Rechercher

Eventuellement, en accord avec votre président de compagnie pluridisciplinaire, vous pouvez indiquer le numéro de SIREN de la compagnie à laquelle vous êtes rattaché. Le SIREN doit être numérique à 9 chiffres sans espace.

A la fin de votre commande, téléchargez et imprimez le dossier de commande de certificats. Ajoutez les pièces justificatives et renvoyez-le à l'adresse précisée dans le contrat.

En cas de problème, vous pouvez contacter notre support technique par mail à : support@certeurope.fr

4° Documents à joindre au contrat d'abonnement

Les pièces à joindre au dossier sont précisées dans le contrat.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

Selon la situation du demandeur, tout ou partie des pièces devront être jointes au dossier :
(cf. annexe pièces à joindre au dossier)

- 1 – Contrat (conditions particulières) signé par le PORTEUR en 2 exemplaires.
- 2 – Justificatif d'identité du PORTEUR*.
- 2bis – Attestation de la Qualité d'Expert délivré par le Président de la compagnie ou son délégué.
- 3 – Autorisation de demande de certificat par le représentant légal (cas où l'expert est une personne morale).
- 4 – Justificatif d'identité du représentant légal* (copie – carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour).
- 5 – Avis SIRENE ou Extrait KBIS original de moins de 3 mois pour les entreprises.
- 6 – Photo d'identité numérique à l'adresse expertsae@certeurope.fr ou tirage photographique format carte d'identité.
- 7 – Chèque de règlement de 190,16€ (TTC) libellé à l'ordre de CERTEUROPE.

* Copie de justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) avec les mentions « copie conforme à l'original » apposé par le Président de la compagnie ou son délégué

NB : Vérification de l'identité du demandeur sur pièce d'identité originale en face à face

Le dossier complet est à envoyer à : CertEurope – Service AE –26, rue du Faubourg Poissonnière- 75010 Paris

➤ Remarque importante :

Il est impératif que la copie de la pièce justificative de l'identité de l'expert soit « certifiée conforme à l'original » par le Président de la compagnie ou son délégué.

Cela suppose :

- la présentation du document original justifiant l'identité du demandeur,***
- la présence physique de demandeur et non son représentant.***

Délégués du Président :

- Christian SINELLE pour la Sarthe***
- Jacques CARRÉ pour le Maine et Loire***
- Jean-Luc HÉRAUD pour la Mayenne***